



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame la conseillère Andrée Deschamps est absente de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**11-281-15 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 novembre 2015. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

**11-282-15 Ordre du jour**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous

Adoptée à l'unanimité.

1. **Ouverture de la séance**
  - 11-281-15 **Ouverture de la séance**
  - 11-282-15 **Ordre du jour**
  - 11-283-15 **Publication dans les journaux du rapport sur la situation financière de la Ville**
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
3. **Adoption de procès-verbaux du conseil**
  - 11-284-15 **Adoption de procès-verbaux**
4. **Conseil d'agglomération**
  - 4.1. Orientations du conseil
    - 11-285-15 **Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 26 novembre 2015**
  - 4.2. Autres sujets
5. **Sécurité publique**
  - 11-286-15 **Renouvellement de contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour l'année 2016 – 1<sup>ère</sup> année d'option - Patrouille municipale**
  - 11-287-15 **Autorisation de signer le renouvellement de l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du projet Rétine**
6. **Développement communautaire**
7. **Urbanisme**
  - 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
  - 7.3. Autres sujets
8. **Services techniques**
  - 8.1. Autorisation de dépenses
    - 11-288-15 **Travaux de réfection de la Place des spectacles – Parc en X**
  - 8.2. Conclusion de contrats
  - 8.3. Acceptation de plans
  - 8.4. Réception de travaux

**11-289-15**      **Décompte progressif # 4 - Travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Garden City et de la rue Michaud et travaux supplémentaires de resurfaçage**

**11-290-15**      **Décompte progressif # 6 - Construction d'un Carrefour en T**

8.5.      **Autres sujets**

**11-291-15**      **Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018**

**9.                  Environnement**

**10.                Développement économique et touristique**

**11-292-15**      **Autorisation d'utiliser les véhicules de service de la Ville et le soutien logistique – collecte de la Guignolée le 6 décembre 2015**

**11.                Finances**

11.1.      **Dons / promotions / aides financières**

**11-293-15**      **Concert-bénéfice « The Solstice Jam »**

**11-294-15**      **Centre d'action bénévole Ouest de l'Île**

**11-295-15**      **Achat d'un espace publicitaire dans la brochure - Tournoi 2016 Ringuette BKRA**

11.2.      **Autres sujets**

**11-296-15**      **Adoption des comptes**

**11-297-15**      **Octroi de contrat pour les services professionnels d'audit externe – Appel d'offres sur invitation**

**12.                Administration et greffe**

12.1.      **Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats**

12.2.      **Opérations Immobilières**

12.3.      **Autres sujets**

**11-298-15**      **Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville**

**11-299-15**      **Défaut d'assister aux séances du conseil municipal**

**11-300-15**      **Avis d'imposition de réserve pour des fins de réserve foncière – lot 1 556 427 du cadastre du Québec**

- 13. Ressources humaines**
- 13.1. Contrats et ententes
- 13.2. Autres sujets
- 14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
- 11-301-15 Avis de motion du règlement 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable pour l'année 2016**
- 11-302-15 Avis de motion du règlement 787 sur les tarifs pour l'année 2016**
- 11-303-15 Avis de motion du règlement 788 concernant la taxation pour l'année 2016 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue**
- 11-304-15 Adoption du règlement numéro 781 sur les ententes relatives aux travaux municipaux**
- 11-305-15 Adoption du règlement numéro 785 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
- 11-306-15 Adoption du règlement omnibus numéro 786 afin d'abroger plusieurs règlements désuets**
- 15. Dépôt de documents**
- 16. Levée de la séance**
- 11-307-15 Levée de la séance**

### **Lecture du rapport sur la situation financière de la Ville**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame le maire fait lecture du rapport sur la situation financière de la Ville dont le texte est joint en annexe « A ».

<b>11-283-15 Publication dans les journaux du rapport sur la situation financière de la Ville</b>
---

ATTENDU QUE selon l'article 474.1, alinéa 6, de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décréter la publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville dans un journal diffusé sur son territoire au lieu de distribuer ce dernier à chaque adresse municipale;

ATTENDU QUE le conseil souhaite retenir cette solution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

De publier le texte du rapport sur la situation financière de la Ville, daté du 9 novembre 2015 dans le journal « Première Édition ».

Aux fins de la publication du rapport, d'autoriser une dépense maximale de 1 000\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-140-00-341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 33 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 41 et s'est terminée à 20 h 11 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution sur les travaux effectués sur la promenade et sur la Place des spectacles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- détails sur le coût des travaux;</li> <li>- détails sur le mode d'adjudication des contrats;</li> </ul> </li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement 781 : quels sont les plans qui seront annexés à l'entente;</li> <li>▪ Règlement 785 : les demandes doivent être conformes avec les énoncés du plan d'urbanisme en vigueur qui est celui de 2004 adopté par la Ville de Montréal;</li> <li>▪ Le chapitre sur Sainte-Anne-de-Bellevue n'a pas encore fait l'objet d'une concordance avec le schéma modifié;</li> <li>▪ Demande à ce que le plan d'urbanisme en vigueur à Sainte-Anne-de-Bellevue soit disponible via le site internet;</li> <li>▪ Demande d'avoir accès aux procès-verbaux des assemblées de consultation publique tenues le 26 octobre 2015;</li> <li>▪ Rappel aux membres du conseil municipal que le règlement 704 n'est pas respecté puisque les deux membres du CCU qui ont été exclus n'ont toujours pas été remplacés;</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant Non-Résident	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Complexe sportif à coût zéro :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment la Ville réussira à financer un complexe sportif municipal en n'engageant aucuns frais pour la Ville et ses citoyens;</li> <li>- Existe-t-il une réelle demande de la part des associations sportives de l'ouest de l'île pour des infrastructures supplémentaires;</li> <li>- La population de Sainte-Anne-de-Bellevue est trop restreinte pour justifier un projet de cette envergure;</li> </ul> </li> <li>▪ Résolution sur les travaux effectués sur la promenade et sur la Place des spectacles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode d'adjudication des contrats;</li> <li>- Plus de détails quant aux travaux effectués en régie;</li> </ul> </li> </ul>
4 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement 786 : par quoi seront remplacées les règles contenues au règlement sur les tournages cinématographiques si ce dernier est abrogé;</li> <li>• Quelques spécifications sur les chiffres annoncés par Madame le Maire lors de son allocution sur la situation financière de la Ville;</li> <li>• Absence de madame Deschamps;</li> </ul>
5 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt de compost : demande d'étaler la cueillette libre sur deux fins de semaine afin que plus de citoyens puissent en bénéficier.</li> </ul>

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

<b>11-284-15 Adoption de procès-verbaux</b>
---

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2015;
2. Les procès-verbaux des consultations publiques des projets de règlements numéros 781 et 785;

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

#### 4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

<b>11-285-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 26 novembre 2015</b>
--

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

<b>11-286-15</b>	<b>Renouvellement de contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour l'année 2016 – 1<sup>ère</sup> année d'option - Patrouille municipale</b>
------------------	--

- ATTENDU QUE le contrat a été octroyé le 14 juillet 2014 à la compagnie *Agence de sécurité Dynamic Inc.* avec trois options de renouvellement, tel qu'il appert de la résolution 07-184-14;
- ATTENDU QU' au cours des années 2014-2015, la prestation de l'agence de Sécurité Dynamic Inc. s'est avérée à la hauteur de nos attentes et conforme aux exigences de l'appel d'offres;
- ATTENDU QUE l'agence a su répondre aux diverses demandes du service en respectant les exigences et les standards du service;
- ATTENDU QUE durant cette période, tous les problèmes ou problématiques rencontrés ont été adressés par la firme et ils ont su apporter des solutions afin de les résoudre à la satisfaction de la Ville;
- ATTENDU QUE la Ville souhaite utiliser sa première année d'option de renouvellement soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Daniel Boyer

De reconduire le contrat avec la compagnie *Agence de sécurité Dynamic Inc.* pour la fourniture de service d'agence de sécurité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

D'autoriser la dépense maximale de 192 000,00 \$, pour l'année 2016, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-290-00-451 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-287-15</b>	<b>Autorisation de signer le renouvellement de l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du projet Rétine</b>
------------------	--

- ATTENDU QUE ce projet vise à augmenter les chances de retrouver des personnes portées disparues rapidement et à avoir la capacité de déployer les ressources appropriées aux recherches de façon efficace;
- ATTENDU QUE cette entente permettrait au SPVM de transmettre les informations relatives à une personne manquante dont la vie pourrait être en danger;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le Directeur général à signer le renouvellement du protocole d'entente avec le SPVM dans le cadre du projet Rétine, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

## 6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 7. URBANISME

### 7.1. *DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)*

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 7.2. *PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS*

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 7.3. *AUTRES SUJETS*

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 8. SERVICES TECHNIQUES

### 8.1. *AUTORISATION DE DÉPENSES*

<b>11-288-15 Travaux de réfection de la Place des spectacles – Parc en X</b>
--

ATTENDU QUE l'aménagement de la Place des spectacles et du Parc en X a été effectué dans les années 1980;

ATTENDU QUE l'aménagement de la Place des spectacles devait être revu afin de donner un nouvel élan au secteur névralgique de la Ville;

ATTENDU QU' un nouvel aménagement est bénéfique pour le tourisme et les citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués à cet effet dans le PTI 2015-2016-2017;



**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la dépense d'un montant de 39 307,65 \$, taxes incluses, à même un emprunt au fonds de roulement de 35 893,12 \$, pour des travaux en régie de réfection de la Place des spectacles et du Parc en X.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix (10) ans comme suit :

Pour l'année 2016 : 3 592,12 \$  
Pour les années 2017 à 2025 : 3 589,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

**8.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>11-289-15 Décompte progressif # 4 - Travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Garden City et de la rue Michaud et travaux supplémentaires de resurfaçage</b>
--

**ATTENDU** la résolution 08-219-15 autorisant une dépense pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud;

**ATTENDU QUE** les travaux supplémentaires font partie des travaux accordés au contrat de réfection des infrastructures de l'avenue Garden City et Michaud, tel qu'il appert de la résolution 08-225-15;

**ATTENDU** la réception de la recommandation de madame Adiaratou Kanté de la firme TetraTech QI inc. datée du 27 octobre 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie *Les Constructions CJRB inc.*;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 27 octobre 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie *Les Constructions CJRB inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures

municipales sur les rues Garden City et Michaud et des travaux supplémentaires de resurfaçage.

D'autoriser le paiement de la somme de 262 070,09 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 778.

D'autoriser le paiement de la somme de 60 254,95 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 55 020,80 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2016 : 11 004,80 \$

Pour les années 2017 à 2020 : 11 004,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-290-15 Décompte progressif # 6 - Construction d'un Carrefour en T</b>
---

ATTENDU la résolution 05-144-15 autorisant une dépense pour la construction d'un carrefour en « T »;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Ludovic Laurent, ing. de la firme TetraTech QI inc. datée du 29 octobre 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 6 à la compagnie Construction Bau-Val inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 29 octobre 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 6 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.* relativement aux travaux de construction d'un carrefour en «T».

D'autoriser le paiement de la somme de 114 524,17 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

### 8.5. AUTRES SUJETS

<b>11-291-15 Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018</b>
--

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Dana Chevalier

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE****11-292-15 Autorisation d'utiliser les véhicules de service de la Ville et le soutien logistique – collecte de la Guignolée le 6 décembre 2015**

ATTENDU la nécessité d'aider les plus démunis au sein de notre communauté et de leur apporter un peu de réconfort;

ATTENDU la demande faite par les organisateurs de la Guignolée et l'intention de ce Conseil de mettre les véhicules de la Ville et 50 bacs de recyclage à la disposition des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser Monsieur Marcel Paquet, Coordonnateur de la Guignolée 2015 à utiliser les véhicules de service de la Ville et 50 bacs de recyclage afin de procéder à la collecte de la Guignolée le 6 décembre 2015;

D'autoriser l'emprunt du système de son pour l'auto afin de procéder à l'annonce de l'événement dans les rues de la Ville;

D'autoriser une dépense maximale de 680 \$, taxes incluses, pour l'impression de publicité relative à l'évènement, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**11. FINANCES****11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES****11-293-15 Concert-bénéfice « The Solstice Jam »**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE cet organisme offre un concert-bénéfice dans le but d'amasser des dons pour le Comptoir alimentaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 1 000,00 \$ ainsi que la location gratuite de la grande salle du Centre Harpell à l'ordre de Productions Douglas W. Miller dans le cadre du concert-bénéfice « The Solstice Jam » qui se tiendra le 12 décembre 2015 à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**11-294-15 Centre d'action bénévole Ouest de l'Île**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

ATTENDU QUE le Centre d'Action Bénévole de l'Ouest de l'Île, organisme reconnu par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, présente une demande de soutien financier pour maintenir leur programme "Popotes Roulantes". Ce programme dessert un grand nombre de personnes âgées de notre communauté offrant ainsi une meilleure qualité de vie à plusieurs de nos citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Dana Chevalier

D'accorder un appui financier de 250 \$ pour le *Centre d'action bénévole Ouest de l'Île* dans le cadre du programme « Popote roulante » qui dessert un grand nombre de personnes âgées dans notre communauté à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**11-295-15 Achat d'un espace publicitaire dans la brochure - Tournoi 2016 Ringuette BKRA**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 190 \$ à Ringuette BKRA pour l'achat d'un espace publicitaire dans la brochure du tournoi 2016 qui se déroulera du 11 au 17 janvier 2016 à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**11.2. AUTRES SUJETS****11-296-15 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 6 novembre 2015;

**552 480,72\$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2015

**18 998,07 \$**

**Total :**

**571 478,79 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 octobre 2015

**140 343,67 \$**

Adoptée à l'unanimité.

**11-297-15 Octroi de contrat pour les services professionnels d'audit externe – Appel d'offres sur invitation**

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 19 octobre 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 2 novembre 2015 à l'effet d'octroyer le contrat de services professionnels d'audit externe au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat à la firme Goudreau Poirier pour un montant de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'audit externe pour les années 2015, 2016 et 2017.

D'autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-413 du fonds général pour l'année financière 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**12. ADMINISTRATION ET GREFFE****12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.3. AUTRES SUJETS**

<b>11-298-15</b>	<b>Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville</b>
------------------	--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville le 17 décembre 2015;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Michel Boudreault

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville le 17 décembre 2015.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-299-15</b>	<b>Défaut d'assister aux séances du conseil municipal</b>
------------------	---

ATTENDU QUE l'article 317 alinéa 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que le conseil peut décréter, en temps utile, que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier;

ATTENDU QUE l'adoption de la présente résolution aura pour effet d'effacer le défaut et de replacer la conseillère à la case départ et recommencer le délai de 90 jours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa  
Appuyé par Dana Chevalier

De décréter que le défaut de madame la conseillère Andrée Deschamps d'assister aux séances du conseil pour un délai excédant 90 jours n'entraîne pas la fin de son mandat, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-300-15 Avis d'imposition de réserve pour des fins de réserve foncière – lot 1 556 427 du cadastre du Québec</b>
---

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a publié le 24 décembre 2013 à l'encontre du lot 1 556 427 du cadastre du Québec un avis d'imposition d'une réserve pour fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de renouveler pour une période de deux ans cet avis d'imposition d'une réserve;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue autorise, par la présente, le renouvellement de l'avis d'imposition d'une réserve pour des fins de réserve foncière, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) sur le lot 1 556 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Que le Conseil municipal mandate le cabinet BÉLANGER SAUVÉ aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis de renouvellement de l'avis d'imposition de réserve, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler.

Que le Conseil municipal autorise le directeur général à mandater tout autre professionnel dont les services pourraient être requis pour entreprendre les procédures nécessaires aux fins de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise le trésorier à défrayer les honoraires professionnels requis.

Que le Conseil municipal autorise le greffier, le greffier adjoint ou le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.



**13. RESSOURCES HUMAINES****13.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13.2 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS****11-301-15 Avis de motion du règlement 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable et abrogeant le règlement 776.

**11-302-15 Avis de motion du règlement 787 sur les tarifs pour l'année 2016**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement sur les tarifs et abrogeant le règlement numéro 774 et son amendement.

**11-303-15 Avis de motion du règlement 788 concernant la taxation pour l'année 2016 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement concernant la taxation pour l'année 2016 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement 779 et son amendement.

**11-304-15 Adoption du règlement numéro 781 sur les ententes relatives aux travaux municipaux**

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut favoriser le développement harmonieux de son territoire et estime qu'il est dans l'intérêt général de ses citoyens que les coûts reliés à l'implantation des infrastructures et équipements municipaux soient à la charge des promoteurs;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville portant sur la

réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, le cas échéant ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger le règlement numéro 741 afin d'adopter un nouveau règlement de façon à l'adapter aux réalités contemporaines;

ATTENDU les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à la procédure de consultation le 26 octobre 2015 prévue aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 781 sur les ententes relatives aux travaux municipaux dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-305-15 Adoption du règlement numéro 785 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)</b>
--

ATTENDU les articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à la procédure de consultation le 26 octobre 2015 prévue aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 785 portant sur les PPCMOI dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-306-15 Adoption du règlement omnibus numéro 786 afin d'abroger plusieurs règlements désuets</b>
---

ATTENDU QUE le Service du greffe a répertorié tous les règlements adoptés depuis la constitution de la Ville en 1878;

ATTENDU QUE plusieurs règlements sont toujours en vigueur, malgré le fait qu'ils sont désuets en ce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une modification ou d'une abrogation suite aux nombreuses modifications apportées aux lois provinciales qui élaborent les compétences municipales;

ATTENDU QUE les règles édictées dans certains de ces anciens règlements ont été reprises dans les règlements adoptés récemment;

ATTENDU QU' il y a lieu de les abroger afin d'éviter la superposition de règles désuètes et de règles contemporaines;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le règlement omnibus numéro 786 dont copie est jointe en annexe « E ».

Adoptée à l'unanimité.

## 15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 13 octobre 2015 au 6 novembre 2015;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 octobre 2015;
- Dépôt par madame le maire de la liste des contrats de 25 000\$ et plus et contrats de 2 000 \$ cumulatifs 25 000\$ et plus;
- Dépôt de l'état des revenus et dépenses prévisionnels au 31 octobre 2015;
- Procès-verbal de la consultation publique tenue le 26 octobre 2015 du règlement numéro 781;
- Procès-verbal de la consultation publique tenue le 26 octobre 2015 du règlement numéro 785;

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE****11-307-15 Levée de la séance**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 28

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

---

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents  
connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le  
dossier numéro 0220-100-10491*